



FICHE OPERATION N°4 - « Relations entreprises »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 5 300 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5^{ème} part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières.</p> <p>Au 3^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 7.5%, un taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine, et en région (respectivement 7.1% et 6.6%). Après avoir atteint la barre des 8.8% au 3^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage a diminué à compter du dernier trimestre 2020. 55% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac, une proportion supérieure de 10 points à celle enregistrée au niveau régional.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 3^{ème} trimestre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 523 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit -10.7% en un an.• 2 322 seniors (+50 ans) soit -7.8% en un an,• 3 719 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit -17.8% de diminution en un an et -16.9% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans.• 1 194 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (+18% en un an)• 3209 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 37% des demandeurs d'emploi



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.</p> <p>Le poste de chargé(e) de relations entreprises financé dans le cadre de la programmation du PLIE a donc pour but d'assurer l'interface entre les participants et les entreprises en lien avec les référents de parcours concernés. Ceci afin de contribuer au développement de la fidélisation d'un réseau d'entreprises partenaires. Ce réseau contribuera à la construction d'actions favorisant l'intégration professionnelle des participants dans les entreprises partenaires.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Le périmètre du PLIE couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen et ses communes membres. Ce périmètre est en constante évolution de par les fusions successives avec les communes voisines. Il est donc amené à changer au fil de la programmation.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>Les finalités de cette opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'interface entre les participants et les entreprises en lien avec les référents de parcours concernés. Ceci afin de contribuer au développement de la fidélisation d'un réseau d'entreprises partenaires. • Ce réseau contribuera à la construction d'actions favorisant l'intégration professionnelle des participants qui se fera notamment par le biais de recherche d'immersion en entreprise et de mises en situation de travail. • Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire afin de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. <p>Le chargé(e) de relations entreprises aura pour principales fonctions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer et mobiliser un réseau d'entreprises partenaires du PLIE susceptibles d'intervenir dans les phases de construction de parcours <ul style="list-style-type: none"> ○ Confirmation d'un projet professionnel à travers des visites d'entreprises, des enquêtes métiers préparation à l'emploi dans le cadre d'entretiens conseils ○ Accès à l'emploi, identification du besoin des entreprises, pré-sélection ○ Intégration et maintien dans l'emploi, lien entre la CRE, le participant et le référent pendant les 6 premiers mois - Inciter la mise en œuvre d'actions de médiation à l'emploi visant à travailler conjointement les besoins des entreprises et les compétences des futurs salariés <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre d'actions de prospection ciblée individuelles et/ou collectives pour continuer à répondre aux besoins des entreprises ○ Mise en place d'immersion en entreprise ou de stage pour s'assurer de l'adéquation du profil du candidat avec les pré-requis de l'entreprise avant l'embauche définitive ○ Être un appui à la mise en œuvre des mesures pour l'emploi auprès des entreprises (contrats de travail etc.) - Action de prospection pour développer le nombre d'employeurs du réseau partenaire et capter des offres d'emploi par ce biais <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer une offre des services en direction des entreprises : recherche de profils parmi les participants PLIE et parmi les demandeurs d'emploi du territoire, diffusion de l'annonce auprès de l'ensemble des partenaires emploi-formation-insertion, pré-sélection, proposition de candidatures sélectionnées en entreprise, conseil sur les mesures d'aide à l'emploi et suivi en emploi si participant PLIE - Développer son réseau de partenaires économiques mais aussi institutionnels pour favoriser le positionnement du dispositif sur le territoire - Participe à toutes les manifestations territoriales en lien avec les acteurs économiques (séminaires, petit déjeuner Eco, club entreprises, forum...) - Soutien aux référents PLIE : <ul style="list-style-type: none"> ○ sur le lien avec les entreprises ○ sur la diffusion des outils et de l'actualité du réseau ○ sur la mise en place de l'accompagnement vers et dans l'emploi



	- Participation à la structure d'animation dans la cadre de l'ingénierie d'actions
Cible de l'opération :	Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, ...)
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Le ou la chargée de relation entreprise a un rôle pivot dans l'action du PLIE de l'Agenais. Son action concourt à la concrétisation des parcours initiés par les participants du PLIE.</p> <p>Il est attendu que le bénéficiaire de cet appel à projets développe et renforce ce réseau en menant un travail partenarial avec 55 entreprises du réseau du PLIE.</p> <p>Il devra enfin, développer ou participer à trois actions de médiation à l'emploi.</p>
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail partenarial avec 55 entreprises du réseau du PLIE • Développer ou participer à trois actions de médiation à l'emploi <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail partenarial avec 55 entreprises du réseau du PLIE : tableau récapitulatif des entreprises mobilisées avec comptes rendus des rencontres et/ou émargements et/ou échange de mail ou extraction Up Viesion... • Développer ou participer à trois actions de médiation à l'emploi : bilan et/ou feuille d'émargements et/ou extraction Up Viesion...
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Effet levier pour l'emploi : le pétitionnaire devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire. ○ Prise en compte des caractéristiques du territoire : le pétitionnaire dans sa demande de subvention devra exposer dans quelle mesure son action s'intégrera aux spécificités locales du territoire couvert par l'Agglomération d'Agen. ○ Expérience du porteur de projet : dans sa réponse à l'appel à projet, le candidat exposera les différentes expériences réalisées et qui seront à même de garantir la qualité de son intervention dans le cadre de cette opération.



**Montant FSE+
alloué**

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **40 000 €**



**Cofinancé par
l'Union européenne**



FICHE OPERATION N°3 - « CLAUSES D'INSERTION »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 5 300 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5^{ème} part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières.</p> <p>Au 3^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 7.5%, un taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine, et en région (respectivement 7.1% et 6.6%). Après avoir atteint la barre des 8.8% au 3^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage a diminué à compter du dernier trimestre 2020. 55% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac, une proportion supérieure de 10 points à celle enregistrée au niveau régional.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 3^{ème} trimestre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 523 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit -10.7% en un an.• 2 322 seniors (+50 ans) soit -7.8% en un an,• 3 719 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit -17.8% de diminution en un an et -16.9% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans.• 1 194 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (+18% en un an)• 3209 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 37% des demandeurs d'emploi



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.</p> <p>Le PLIE développe une action spécifique de développement de la Clause en faveur de l'emploi dans les marchés publics (ou privés), afin de construire de nouvelles solutions d'insertion sociale et professionnelle, notamment pour les participants du PLIE et d'apporter un soutien aux entreprises attributaires pour les accompagner dans la mise en œuvre de la Clause.</p>
Territoire d'intervention :	Le périmètre du PLIE couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen et ses communes membres. Ce périmètre est en constante évolution de par les fusions successives avec les communes voisines. Il est donc amené à changer au fil de la programmation.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Le ou les chargés de missions clauses d'insertion contribuent au développement et à la mise en œuvre des clauses d'insertion.</p> <p>Les missions consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et promouvoir la clause d'insertion à l'ensemble des donneurs d'ordre potentiels et en faciliter l'intégration dans la rédaction des marchés. - Soutenir les entreprises attributaires dans la mise en œuvre de la clause d'insertion en assurant un rôle d'interface avec le service public de l'emploi local, les prescripteurs des publics, les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires, les partenaires locaux de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique et les publics en difficulté d'insertion éligibles à la clause. - Contribuer à la construction de l'offre d'insertion et à sa mise en œuvre en développant des liens entre les entreprises et les acteurs locaux du secteur de l'insertion. - Proposer des profils aux entreprises en adéquation avec leurs besoins. - Assurer la bonne exécution de la clause dans les marchés (ex. réalisation de bilans auprès des entreprises et des donneurs d'ordre et suivis des participants sur les chantiers.)
Cible de l'opération :	<ul style="list-style-type: none"> - Donneurs d'Ordre : bailleurs, Etats et établissements publics, promoteurs et entreprises privées, la Région Nouvelle Aquitaine, Agglomération d'Agen, Mairie d'Agen. - Entreprises attributaires de marché comportant une clause d'insertion - Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : ETTI, AI, EI, ACI, Régie de quartier...
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Il s'agit de permettre à l'issue d'un parcours clauses à des participants d'accéder à des emplois pérennes (CDD de plus de 6 mois et CDI) tous secteurs confondus bien que le secteur du BTP soit majoritaire. Un accompagnement de qualité auprès des entreprises sur le choix de la modalité de mise en œuvre de la clause (sélection du candidat, présentation des SIAE, des structures employeuses, des types de contrats...) est prévu.</p> <p>Il est également question de développer les marchés réservés aux SIAE auprès des SIAE et auprès des</p>



	entreprises adaptées, des ESAT et des établissements de l'économie sociale et solidaire.
Modalités de suivi de l'opération :	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</u></p> <p>Pour 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés clausés: 90 • Nombre d'heures d'insertion réalisées : 80 000 <p>Pour 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés clausés: 100 • Nombre d'heures d'insertion réalisées : 85 000 <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'action • Liste des marchés clausés • Tableau d'impact issu du logiciel de suivi Up ABC Clause
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Effet levier pour l'emploi : le pétitionnaire devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire. ○ Prise en compte des caractéristiques du territoire : le pétitionnaire dans sa demande de subvention devra exposer dans quelle mesure son action s'intégrera aux spécificités locales du territoire couvert par l'Agglomération d'Agen. ○ Expérience du porteur de projet : dans sa réponse à l'appel à projet, le candidat exposera les différentes expériences réalisées et qui seront à même de garantir la qualité de son intervention dans le cadre de cette opération.
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 120 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°4 - Chargé(e) de relations entreprises 2023

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération:	<p><i>Diagnostic de départ, analyse des besoins / problèmes</i></p> <p>Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la ville de Bordeaux, a pour objectif de stabiliser, sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de difficultés sociales et professionnelles, en fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi des participants ou l'accès à la formation qualifiante.</p> <p>Les orientations du PLIE se situent dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen et dans sa déclinaison locale, au regard des besoins du territoire.</p> <p>Contexte de l'opération :</p> <p>Globalement, la réalisation de l'action doit permettre d'être porteur de solutions aux entreprises, tout en répondant aux besoins des participants du PLIE (en priorité) et des publics en insertion du territoire.</p> <p>En termes de résultats, la chargée de relation entreprise doit proposer aux référents de parcours et à leurs participants des étapes dites « emploi » pour favoriser la construction des parcours des participants.</p>
Territoire d'intervention:	Le territoire d'intervention est prioritairement Bordeaux mais peut concerner le bassin d'emploi en fonction des opportunités d'emploi.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre:	Il est attendu un-e chargé-e de relation entreprise pour l'équipe du PLIE qui aura pour objectif de développer des partenariats avec les employeurs du territoire afin de proposer des étapes en lien avec l'emploi aux participants du PLIE. Par cela même, le(a) chargé-e de relation entreprise propose ses services aux entreprises pour faciliter leur recrutement : découvertes de leur métier, sourcing de candidats, ...

	<p>Il s'agit de créer des partenariats avec les employeurs ciblés et contacter les entreprises en fonction des besoins et des projets professionnels des participants, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un soutien aux référents de parcours dans la construction du parcours vers l'emploi du participant : Proposer aux référents de parcours des actions « étapes emploi » favorisant le rapprochement entre des participants et les employeurs ou les organismes de formation : rencontres avec des employeurs ou des organismes de formation, visites d'entreprises, actions de découvertes des métiers, PMSMP, simulations d'entretiens d'embauche, entretien de sélection pour des formations, entretiens d'embauche, ... - Recueillir les offres d'emploi en lien avec les besoins des participants, leurs caractéristiques, leurs contraintes, - Proposer des étapes de parcours afin de valider les projets professionnels des participants, entretenir un réseau d'entreprises partenaires, dont l'ESS et IAE en complément de l'utilisation de la « plateforme de l'inclusion » par les référents de parcours pour le positionnement leurs participants sur les offres d'emploi - Contribuer à réduire les tensions de recrutement et sécuriser les recrutements des entreprises. <p>Au-delà de la mobilisation des employeurs dans le parcours d'insertion des participants, l'action du PLIE vise également à anticiper leurs besoins notamment liés aux mutations économiques et aux transitions, ainsi qu'au renforcement de l'égalité professionnelle et la mixité des métiers.</p>
<p>Cible de l'opération :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les référents de parcours PLIE de Bordeaux - Les employeurs et les acteurs économiques - Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p><i>État d'avancement au moment du dépôt de votre demande de financement :</i></p> <p>Du 1er janvier 2023 au 31 janvier 2023</p>
<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer, entretenir et animer un réseau d'entreprises partenaires notamment dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et plus largement de l'Economie Sociale et Solidaire ▪ Repérer les besoins des entreprises et les traduire pour aider à la définition des stratégies d'orientation professionnelle mises en oeuvre par les Référents de parcours ▪ Exercer une expertise du marché de l'emploi auprès des Référents de parcours (assurer un soutien à la recherche d'emploi, aide au repérage des besoins du public et les traduire pour définir une stratégie de prospect adaptée à leurs besoins) ▪ Contribuer à l'animation et à la mutualisation d'actions en direction du monde économique en lien avec les acteurs insertion emploi du territoire <p>L'action à destination des entreprises combine trois entrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une entrée « Participants » avec la détection de solutions d'emploi accessibles aux participants - Une entrée « Référents de Parcours » pour favoriser l'employabilité des participants au regard des besoins des entreprises - Une entrée « Employeurs » afin de les accompagner dans leurs recrutements, l'intégration et la pérennisation des emplois.



<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</p> <p>Mises en relations sur offres : 40 mises en relation Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Liste des personnes mises en relation (extraction Viesion) - Toute pièce permettant de justifier cette mise en relation (extraction Viesion et/ou mail, ...) </p> <p>Préparation des participants PLIE au recrutement : 40 préparations Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Liste des personnes préparées - Feuilles d'émargement </p> <p>Actions collectives (jobs dating, visites d'entreprises, découvertes de métiers, ateliers ... : 10 actions Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Liste des actions - Feuilles d'émargement et/ou supports : (comptes rendus, dossier, ...) </p>
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 50 000 €</p>



FICHE OPERATION N°3 - « Clauses d'insertion »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération:	<p>Diagnostic de départ, analyse des besoins / problèmes</p> <p>La commande publique peut être utilisée comme levier pour faciliter la recherche de solutions d'insertion sociale et professionnelle pour des personnes éloignées du marché du travail, via l'inscription d'une clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi au sein d'un marché.</p> <p>Le PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagne les maîtres d'ouvrage dans l'inscription de cette clause dans leurs marchés ▪ Accompagne les entreprises dans sa mise en œuvre ▪ Repère les publics éligibles en lien avec les prescripteurs et les acteurs du territoire. <p>Pour ce faire, le PLIE s'appuie sur des « facilitateurs », qui font le lien entre tous les acteurs qui œuvrent dans la mise en place et le développement des clauses d'insertion.</p>
Territoire d'intervention:	Les facilitateurs interviennent dans le cadre de toutes opérations dont le lieu d'exécution est le territoire de la ville de Bordeaux. Il peut éventuellement intervenir sur d'autres territoires, notamment dans le cadre des opérations d'intérêt métropolitain pour le compte de la Métropole de Bordeaux.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre:	<p>Il est attendu pour 2022 et 2023, la mise en œuvre d'une équipe qui doit contribuer au développement et au suivi des Clauses d'Insertion en fournissant un appui et un conseil à l'ensemble des acteurs contributifs à la réalisation de la démarche.</p> <p>L'action consiste à être l'interface avec le Service Public de l'Emploi local, les prescripteurs des publics en difficultés d'insertion professionnelle éligibles, les maîtres d'ouvrage publics et privés, les entreprises, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.</p>

En lien avec les donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage :

- Sensibilisation des équipes des services concernés
- Identifier les marchés pouvant intégrer la clause d'insertion, diversifier les secteurs d'activités et les procédures
- Suivre par délégation le contrôle de l'exécution des actions d'insertion et assurer le reporting
- Formaliser le partenariat avec les donneurs d'ordre par le biais de conventions

En lien avec les partenaires emploi/insertion

- Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'IAE, le Service Public de l'Emploi, le PLIE, les associations qui accompagnent le public éligible aux clauses d'insertion ... pour mobiliser les personnes les plus en difficultés et particulièrement ceux résidant sur les quartiers politique de la Ville,
- Organiser les modalités de mobilisation et d'informations des publics (rencontres avec les différents acteurs et actions spécifiques...)
- S'appuyer sur les compétences des Structures d'Insertion par l'Activité Economique afin de les mettre en lien avec les entreprises
- Assurer la vérification de l'éligibilité des candidats au dispositif clause

En lien avec les entreprises

- Etre identifié comme interlocuteur des entreprises
- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des obligations d'insertion
- Favoriser le lien partenarial avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Veiller au respect des obligations contractuelles des entreprises au regard de la clause d'insertion en lien avec le maître d'ouvrage

Les modalités de suivi des clauses d'insertion :

- Participation aux instances organisées par les donneurs d'ordre (Exemple : Comité de suivi Bordeaux Métropole, Comité de suivi EPA Euratlantique).
- Participation aux instances de suivi des opérations de rénovation urbaine (Comité de suivi et comité de pilotage du PNRQAD ou du NPNRU)

L'action consiste également à développer et à diversifier les opportunités d'emploi grâce aux clauses d'insertion. Cette diversification, qui vise la variété des secteurs d'activité et des publics bénéficiaires, peut prendre appui sur :

- Des conventions de partenariat avec les Maîtres d'Ouvrage et les SIAE
- L'animation d'un "Club des donneurs d'ordre" susceptibles d'insérer des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Par ailleurs, cette opération visera à contribuer au développement des clauses d'insertion dans le cadre du réseau régional « Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle Aquitaine » et national « Alliance Ville Emploi ».

Cible de l'opération : *Public*

Entreprises, donneurs d'ordres, structures d'insertion par l'activité économique, partenaires... engagés dans la démarche



Cofinancé par
l'Union européenne

Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le partenariat avec les donneurs d'ordre afin de développer et diversifier les clauses d'insertion grâce à l'animation de rencontres thématiques et au travers de convention de partenariat qui fixent les règles de collaboration - Entretien et développer le lien avec les entreprises pour réaliser les objectifs d'heures d'insertion et favoriser les parcours - Développer le partenariat avec l'IAE et les agences d'intérim pour développer les parcours et le suivi des bénéficiaires des clauses d'insertion - Développer le partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour mobiliser les publics les plus en difficultés et particulièrement ceux résidant sur les quartiers politique de la Ville - Promouvoir et faciliter le développement des activités des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire. Par exemple, au-delà des clauses d'insertion, cette démarche peut permettre de faire le lien entre les politiques d'achat socio-responsable et la RSE des entreprises avec les IAE et l'ESS.
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unités de mesure attendues chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 350 000 heures d'insertion réalisées - 15 conventions en cours (avec les donneurs d'ordre, ...) - Au moins 1 action de sensibilisation à destination des acteurs intervenant dans le champ des clauses d'insertion ou autre déclinaison visant la sensibilisation de ces acteurs. <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><u>Heures d'insertion réalisées :</u> Tableau d'impact issu du logiciel de suivi Up ABC Clause Bilan de l'action</p> <p><u>Nombre de conventions :</u> Conventions signées</p> <p><u>Actions de sensibilisation :</u> Feuilles d'émergence et/ou comptes-rendus de réunions</p>
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	<p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire • Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage ○ Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.



	<ul style="list-style-type: none">○ Capacité à mobiliser les partenaires.○ Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE• Expérience du porteur de projet. Par exemple :<ul style="list-style-type: none">○ Références de la structure sur des activités similaires.○ Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.○ Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 110 000 €





FICHE OPERATION N°4 - « Chargé (e) de relation et de mobilisation entreprises »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	<i>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023</i>
Description et contexte de l'opération :	<p>Créé en 2001 à l'initiative des élus de son territoire, le PLIE Espace Technowest est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficulté de son territoire.</p> <p>Il s'appuie sur des partenariats institutionnels, associatifs et économiques qui permettent aux participants de coconstruire un parcours d'insertion jalonné d'étapes propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent.</p> <p>Cette succession d'étapes de parcours, structurée avec l'aide d'un référent unique (référent PLIE), constitue l'accompagnement global individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés. Au service de cet objectif, le dispositif PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonne et anime les acteurs territoriaux ;• Développe en permanence une ingénierie de projet pour que son plan d'action soit toujours corrélé aux réalités du bassin d'emploi sur lequel il agit ;• Mobilise les financements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. <p>Les axes prioritaires et la stratégie d'intervention du dispositif PLIE ont été définis à la suite d'un travail de concertation avec les élus et les partenaires. Ces axes reposent sur les constats effectués sur la période précédente mais également sur les réalités socio-économiques du territoire. Ces axes prennent également en compte les priorités d'intervention de la version 4 du projet de Programme opérationnel national du FSE+.</p> <p>Axe 1 : L'amélioration de la prescription et la mise en œuvre d'un accompagnement global, individualisé et renforcé pour chaque participant</p> <p>Axe 2 : L'amélioration de l'implication des entreprises dans les parcours</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Axe 3 : Renforcer l'ingénierie de parcours et la coordination avec les partenaires pour répondre aux besoins des participants et du territoire</p> <p>Axe 4 : L'animation des partenaires et des parcours</p> <p>Le développement des liens du PLIE avec les entreprises du territoire est fondamental à plusieurs titres et est un axe majeur de la stratégie du PLIE.</p>
Territoire d'intervention :	<p><i>Lieu de réalisation du projet</i></p> <p>Le territoire d'intervention est le territoire du PLIE Espace Technowest, il pourra être étendu, si besoin, à des interventions possibles sur les territoires des sièges sociaux des entreprises.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>L'objectif est de développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et faciliter le retour à l'emploi des participants du Plie.</p> <p>Il s'agit de mettre en place un poste de chargé(e) de relations et mobilisation des entreprises affecté à 0,5 ETP sur l'opération en 2022 et 2023.</p> <p>L'opération vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mobiliser et fidéliser un réseau d'entreprises partenaires du PLIE • Sensibiliser les entreprises et les référents de parcours aux besoins d'emploi du territoire (informations métiers, formation, préparation aux entretiens d'embauche, aide aux recrutements.) • Mise en relation des participants PLIE sur des offres d'emploi du territoire <p>Contribuer au diagnostic territorial local en faisant remonter les besoins spécifiques des acteurs économiques auprès des collectivités locales et des partenaires institutionnels</p>
Cible de l'opération :	Employeurs, acteurs de l'insertion (opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises,)
Calendrier prévisionnel	<i>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023</i>
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <p>Cette opération vise la mobilisation et la fidélisation des entreprises dans une perspective de placement à l'emploi des participants accompagnés par les référents de parcours PLIE.</p> <p>L'opération devra permettre de répondre aux besoins de l'ingénierie des parcours des publics d'appréhender le marché de l'emploi afin de contribuer au retour à l'emploi des personnes.</p>



<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération par tranche annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts entreprises (entreprises avec Rendez-vous physique ou visio ou téléphonique) : 40 • Nombre de postes à pourvoir transmis par les entreprises : 20 <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'action • Tableau récapitulatif des entreprises et/ou mobilisées avec émargements et/ou échanges de mails / courriers • Liste des offres des postes à pourvoir transmis • Contenu des offres et traçabilité de leur transmission et traitement (extraction informatique et/ou mails ...)
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>Pour les critères locaux de priorisation des opérations :</p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 50 000 €</p>





FICHE OPERATION N°3 - « Clauses sociales »

Priorité 1	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution	<i>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023</i>
Description et contexte de l'opération	<p>Créé en 2001 à l'initiative des élus de son territoire, le PLIE Espace Technowest est un outil intercommunal qui permet d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficulté de son territoire.</p> <p>Il s'appuie sur des partenariats institutionnels, associatifs et économiques qui permettent aux participants de coconstruire un parcours d'insertion jalonné d'étapes propices à la levée des différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent.</p> <p>Cette succession d'étapes de parcours, structurée avec l'aide d'un référent unique (référent PLIE), constitue l'accompagnement global individualisé et renforcé qui doit conduire à l'insertion durable des personnes les plus en difficultés. Au service de cet objectif, le dispositif PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonne et anime les acteurs territoriaux ;• Développe en permanence une ingénierie de projet pour que son plan d'action soit toujours corrélé aux réalités du bassin d'emploi sur lequel il agit ;• Mobilise les financements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. <p>Les axes prioritaires et la stratégie d'intervention du dispositif PLIE ont été définis suite à un travail de concertation avec les élus et les partenaires. Ces axes reposent sur les constats effectués sur la période précédente mais également sur les réalités socio-économiques du territoire. Ces axes prennent également en compte les priorités d'intervention de la version 4 du projet de Programme opérationnel national du FSE+.</p> <p>Axe 1 : L'amélioration de la prescription et la mise en œuvre d'un accompagnement global, individualisé et renforcé pour chaque participant</p> <p>Axe 2 : L'amélioration de l'implication des entreprises dans les parcours</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

	<p>Axe 3 : Renforcer l'ingénierie de parcours et la coordination avec les partenaires pour répondre aux besoins des participants et du territoire</p> <p>Axe 4 : L'animation des partenaires et des parcours</p> <p>Les facilitateurs contribuent au développement et à la mise en œuvre des Clauses sociales avec comme objectif l'accès à l'emploi.</p> <p>Les facilitateurs fournissent un appui et un conseil à l'ensemble des acteurs contributifs à la réalisation de la démarche. Ils sont en interface avec le Service Public de l'Emploi local, les prescripteurs des publics en difficulté d'insertion professionnelle éligibles, les maîtres d'ouvrages publics et privés, les entreprises, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.</p>
<p>Territoire d'intervention</p>	<p>Territoire d'intervention du PLIE Espace Technowest.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre</p>	<p>Les facilitateurs font le lien entre tous les acteurs qui œuvrent dans la mise en place et le développement des clauses d'insertion.</p> <p>Cette opération a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les opérations permettant la promotion de l'emploi en lien avec les maîtres d'ouvrage, - Diversifier les secteurs d'activités et modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion, - Apporter une assistance dans la rédaction des marchés, - Favoriser la mobilisation du public par les partenaires, - Promouvoir les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, - Assister les entreprises dans leurs choix et dans la réalisation de leur engagement, - Suivre et évaluer l'action. <p><u>Lien avec les donneurs d'ordre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des marchés pouvant intégrer des clauses d'insertion <p><u>Lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Information des prescripteurs : <p><u>Lien avec les entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et conseiller les entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations d'insertion <p>Le dispositif du PLIE est un dispositif qui vise à favoriser l'inclusion des publics en difficulté. L'opération vise donc l'ensemble des publics en difficulté recherchant un emploi. Une sensibilisation des entreprises sera effectuée pour proposer des postes à un public féminin notamment dans les secteurs BTP et TP et une veille à la non-discrimination des publics (seniors, migrants, quartier politique de la ville, personne en situation de Handicap).</p>
<p>Cible de l'opération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les donneurs d'ordre - Les entreprises attributaires - Les structures employeuses - Les partenaires IAE prescriptrices du territoire



Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>L'opération devra permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les clauses d'insertion avec les donneurs d'ordre en communiquant sur l'offre de service du Plie • Favoriser les parcours d'insertion des publics bénéficiaires des clauses <p>Développer le partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.</p>
Modalités de suivi de l'opération	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération par tranche annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations suivies : 80 • Nombre de conventions de partenariat en cours parmi les donneurs d'ordre, SIAE,... : 3 <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'action • Liste des opérations • Extraction Up ABC Clause • Conventions de partenariat en cours parmi les donneurs d'ordre, SIAE,...
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	<p>Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cofinancements devront apparaître dans le plan de financement <p>Critères locaux de sélection :</p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 27 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°3

“Mise en œuvre des clauses d’insertion”

Priorité 1 :	« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OS H :	« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d’exécution :	L’opération devra être mise en œuvre entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023
Description et contexte de l’opération :	<p>Les clauses sociales dans les marchés publics ou privés sont des dispositifs de lutte contre le chômage et l’exclusion. Elles permettent une expérience professionnelle en entreprise à des personnes éloignées de l’emploi. A l’occasion de marchés publics ou privés, une clause spécifique que les entreprises attributaires doivent employer des personnes en insertion. Le facilitateur se charge alors de la mise en relation entre ces personnes et les entreprises.</p> <p>Cf protocole du PLIE du Grand Périgueux 2022-2027 https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux</p>
Territoire d’intervention	Territoire de la communauté d’agglomération du Grand Périgueux. Un élargissement du territoire d’intervention est possible, en fonction des opportunités, notamment sur les zones non couvertes par un facilitateur local pour les clauses d’insertion
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Dans l’objectif de favoriser l’insertion des publics en grande difficulté, le Comité de Pilotage du PLIE du Grand Périgueux a validé le principe de la mise en oeuvre des clauses d’insertion par le PLIE du Grand Périgueux sur son territoire depuis 2007 notamment dans le secteur du bâtiment et celui du nettoyage des locaux, secteurs en tension sur son territoire.</p> <p>La facilitateur clause d’insertion devra : mettre en oeuvre la clause d’insertion dans le cadre des marchés publics des donneurs d’ordre (Etat, collectivités locales, bailleurs sociaux, ...) en faisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion et le déploiement de la clause d’insertion, - Venir en appui aux donneurs d’ordre, - Informer les différentes entreprises soumissionnaires au cas par cas, - Rencontrer les différentes entreprises attributaires pour l’analyse les solutions choisies, les besoins de l’entreprise pour satisfaire la clause, - Identifier d’éventuels besoins en formation, - Faire le lien avec les structures de l’IAE, - Tenir une commission clauses d’insertion, - Faire le lien avec les entreprises (rencontre et présentation de candidats, suivi en emploi, etc...), - Réaliser le suivi de la réalisation des heures en insertion. <p>L’opération a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la clause d’insertion sur le territoire. - Augmentation du nombre de donneurs d’ordre. - Appui technique aux donneurs d’ordre et aux entreprises - Développement de la clause d’insertion dans d’autres secteurs d’activité.



Pour ce faire, le facilitateur / facilitatrice clauses d'insertion pourra participer et mettre en œuvre toutes démarches et interventions nécessaires permettant la réalisation des objectifs et le suivi de l'opération :

- Auprès des donneurs d'ordres et des maîtres d'ouvrage.
- Auprès des entreprises.
- Auprès des structures partenaires (SIAE, Pôle emploi, CD24...).

Obligations du facilitateur / facilitatrice clauses d'insertion :

- Travailler en étroite collaboration avec les accompagnateurs emploi PLIE pour qu'ils puissent positionner des participants du PLIE (la diffusion des opportunités d'emploi par mail sera favorisée, en complément des échanges téléphoniques).
- Des entretiens (individuels, tripartites ...) pourront être réalisés afin de rencontrer les candidats (participant PLIE ou autre personne) pour participer à la sélection, au suivi de la candidature et des heures réalisées.
- Participation aux rencontres organisées dans le cadre du PLIE : coordination du PLIE, réunions thématiques ou groupes de travail spécifiques...
- Développement du réseau des partenaires de terrain (Pôle Emploi, Conseil Départemental...)
- Saisie régulière impérative sur ABC Clause.
- Prise en compte des spécificités du public bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH..), du public en situation de handicap, de monoparentalité et du public habitant en zones prioritaires.

Obligations de la structure bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Mettre à la disposition du facilitateur / facilitatrice clauses d'insertion l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (logistique notamment),
- Assurer la disponibilité et la participation du personnel aux instances de mise en place par le PLIE (réunions thématiques, groupes de travail, formations internes, ...),
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes et des employeurs.

Cible de l'opération :

Collectivités, donneurs d'ordre publics ou privés, entreprises, acteurs de l'insertion (SIAE, associations...).

Calendrier prévisionnel

L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023

Résultats et/ou réalisations attendus

Il est attendu du facilitateur / facilitatrice clauses d'insertion d'intervenir :

- *Auprès des donneurs d'ordres et des maîtres d'ouvrage :*
 - Appui au repérage des marchés publics susceptibles d'intégrer une clause,
 - Assistance dans la rédaction du dossier de consultation d'entreprises,
 - Définition et mise en place d'une méthodologie de travail et d'outils de suivi,
 - Suivi et évaluation des démarches de promotion de l'emploi dans les marchés publics,
 - Point régulier sur l'avancée des objectifs d'insertion.
- *Auprès des entreprises :*
 - Information, conseil et aides techniques pour les entreprises soumissionnaires et attributaires des marchés,
 - Identification des besoins actuels et à venir en personnel et gestion des candidatures,
 - Elaboration des modalités de suivi : outils de travail, périodicité...
 - Encadrement des conditions d'accueil et de suivi des publics en insertion dans l'entreprise,
 - Développement d'actions d'insertion adaptées aux besoins des entreprises.
- *Auprès des structures partenaires (SIAE, Pôle emploi, CD24...)*
 - Information sur les besoins à venir,
 - Mise en œuvre d'une commission clause d'insertion.



Cofinancé par
l'Union européenne

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de personnes susceptibles d'intégrer les postes en insertion liés aux clauses, aider dans la prise de poste, suivre la réalisation des heures et des démarches nécessaires.
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p><u>Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération sur une année pour 1 ETP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures d'insertion : 25.000 heures - Nombre d'opérations : 30 <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel de l'opération - Nombre d'heures d'insertion : <ul style="list-style-type: none"> o Extractions du logiciel ABC Clause - Nombre d'opérations : <ul style="list-style-type: none"> o Liste des opérations (extraction Clause)
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p>La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Grand Périgueux en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <p>Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. Capacité à mobiliser les partenaires. Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <p>Références de la structure sur des activités similaires. Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE + maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 95 000 €.</p>



FICHE OPERATION N°3

“Chargé(e) de relations employeurs”

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d’exécution :	L’opération devra être mise en œuvre entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023
Description et contexte de l’opération :	<p>La vocation du PLIE du Grand Périgueux est d’accueillir les personnes présentant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir en emploi. Cela nécessite de mettre en place des actions particulières d’accompagnement personnalisé.</p> <p>Dans le cadre d’un accompagnement personnalisé, l’accompagnateur emploi est le garant de la cohérence du parcours d’insertion professionnelle, depuis l’entrée dans le PLIE jusqu’au maintien en emploi durable, en formation qualifiante ou par une création d’activité.</p> <p>Cet accompagnement ne peut être fondé que sur une démarche volontaire qui repose sur une éthique d’engagement réciproque.</p> <p>Il doit favoriser l’expression d’un libre arbitre des adhérents. Il gère le passage de la personne d’une étape à l’autre afin de favoriser son autonomisation.</p> <p>La réussite du PLIE tient à l’appui du réseau des accompagnateurs emploi (d’où l’intérêt de partager des outils communs et d’assurer le suivi de l’activité).</p> <p>L’accompagnateur emploi du PLIE pourra, en fonction des problématiques à résoudre, s’appuyer sur des relais plus spécialisés.</p> <p>Le PLIE met en œuvre des actions spécifiques pour des personnes rencontrant des difficultés particulières et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bénéficiaires de la protection internationale : les bénéficiaires de la protection subsidiaires, les réfugiés et les apatrides, - Les personnes habitant dans les quartiers de la Politique de la Ville, - Les personnes vivant dans les communes rurales du Grand Périgueux ; - Les personnes devant se reconvertir professionnellement. <p>Il s’agit de proposer, aux personnes, différents moyens (visites d’entreprises, stages, parrainage...) afin de leur permettre de définir ou de conforter leur projet professionnel.</p> <p>Il s’agit également de connaître les besoins spécifiques des employeurs et de mettre en place un réseau d’entreprises et d’employeurs (entreprises, clubs d’entreprises et autres réseaux professionnels, autres employeurs...) afin de rechercher des offres d’emploi adaptées aux profils des participants.</p> <p>Cf protocole du PLIE du Grand Périgueux 2022-2027 https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux</p>

Territoire d'intervention	<p>Territoire de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Un élargissement du territoire d'intervention est possible, en fonction des opportunités.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>L'objectif de l'opération est de favoriser le recrutement par les employeurs, entreprises, collectivités territoriales du territoire au bénéfice des publics cibles du PLIE, de développer des relations partenariales avec les employeurs et les acteurs favorisant le rapprochement entre la demande d'emploi et l'offre. Afin d'accélérer et d'optimiser l'accès à l'emploi des participants PLIE, le lien avec le monde économique est indispensable. La connaissance des besoins du territoire, des besoins spécifiques des employeurs, la mise en place d'un réseau partenarial en cohérence avec les besoins des publics accompagnés par le PLIE sont des atouts majeurs pour favoriser les objectifs d'insertion durable du PLIE.</p> <p>Pour ce faire, il est attendu du chargé (e) de relations employeurs de participer et mettre en œuvre toutes démarches, actions, interventions nécessaires permettant la réalisation des objectifs comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer et mobiliser un réseau d'employeurs, d'entreprises, de collectivités territoriales partenaires du PLIE susceptibles d'intervenir dans les phases de construction de parcours (information/découverte de métiers, visites d'entreprises, validation de projet, entretien conseil/simulation d'entretien d'embauche, action de parrainage...); - Développer ou co-construire des actions/interventions d'accès à l'emploi (recrutement, d'intégration dans l'emploi et maintien dans l'emploi), mobilisation dans le cadre de leur politique de RSE ; - Inciter la mise en œuvre d'actions de médiation à l'emploi visant à sécuriser les intégrations et le maintien en entreprises des personnes éloignées de l'emploi : prospection ciblée, information et appui à la mise en œuvre des mesures pour l'emploi (outils pôle emploi ...), stage. <p>Obligations du chargé (e) de relations employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des manifestations, forums, réunions des clubs d'entreprises..., - Travailler en étroite collaboration avec les accompagnateurs emploi PLIE permettant de faciliter l'accès à l'emploi, - Des entretiens (individuels, tripartites ...) pourront être réalisés afin de rencontrer les candidats (participants PLIE ou autre personne) pour participer à la sélection et au suivi de la candidature auprès de l'employeur - Participation aux rencontres organisées dans le cadre du PLIE : coordination du PLIE, réunions thématiques ou groupes de travail spécifiques, - Développement du réseau des partenaires de terrain (Pole Emploi, Conseil Départemental...) et des partenariats économiques, - Saisie régulière impérative sur VieSION : les suivis, les contacts avec les partenaires/entreprises, les offres, les mises en relation,.. - Prise en compte des spécificités du public bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH..), du public en situation de handicap, de monoparentalité et du public habitant en zones prioritaires. <p>Obligations de la structure bénéficiaire :</p> <p>Le bénéficiaire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Mettre à la disposition du Chargé (e) de relations employeurs l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (logistique notamment), ▫ Assurer la disponibilité et la participation du personnel aux instances de mise en place par le PLIE (réunions thématiques, groupes de travail, formations internes, ...), ▫ Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes et des employeurs.
Cible de l'opération :	<p>Employeurs, entreprises, collectivités territoriales, acteurs de l'insertion (opérateurs, entreprises, associations...)</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Rythme de réalisation et l'enchaînement temporel éventuel des différentes actions. Si votre opération a déjà commencé, précisez son état d'avancement au moment du dépôt de votre demande de financement.</p>



Cofinancé par
l'Union européenne

<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<p>Il est attendu du chargé (e) de relations employeurs de :</p> <p>1/ Développer et entretenir un réseau d'employeurs, d'entreprises, de collectivités territoriales partenaires (100 minimum à l'année).</p> <p>2/ Prospector des recruteurs afin de les aider à surmonter leurs difficultés de recrutement : - Explorer le marché caché et capter des offres d'emploi. - Mettre en place/participer à des actions collectives de type forum pour l'emploi, visites d'entreprises, réseaux d'entreprises...</p> <p>3/ Assurer une veille sur le marché de l'emploi auprès des accompagnateurs emploi : apporter un soutien à la recherche d'emploi, aide au repérage des besoins du public et les traduire pour définir une stratégie de prospect adaptée à leurs besoins.</p> <p>4/ Favoriser le maintien dans l'emploi, en lien avec l'employeur : Dans la perspective d'un lien renforcé avec le monde économique, cette opération a aussi comme objectif d'appuyer les recruteurs en effectuant un suivi emploi durant les 6 premiers mois du contrat.</p> <p>Le CRE aura à sa charge, le suivi régulier de 10 participants (1 contact par mois à minima si pas d'emploi) étant en recherche d'emploi (dont toutes les autres démarches nécessaires auront été vues au préalable par les AE), positionnés par les accompagnatrices emploi PLIE (étape de parcours pour l'AE), pouvant l'amener à la sortie du dispositif. Il devra effectuer toute la saisie de ce suivi (des contacts, démarches, étapes de parcours...) sur Up Viesion et en récupérer les justificatifs.</p>
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p><u>Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour un 1 ETP à l'année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi diffusées : 70 • Nombre de mises en relations : 72 • Nombre d'actions mises en œuvre (visites d'entreprises, forum, opération recrutement, ateliers thématiques...) : à minima 3. <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi diffusées <ul style="list-style-type: none"> - Liste des offres (extraction Viesion) - Offres d'emploi (extraction Viesion et/ou mails...) • Nombre de mises en relations <ul style="list-style-type: none"> - Liste des mises en relation (extraction Viesion) - Toute pièce permettant de justifier cette mise en relation (extraction Viesion et/ou mails...) • Nombre d'actions mis en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Liste des actions - Feuilles d'émargement et/ou supports : (compte rendus, dossier de l'évènement, ...)
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p>La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Grand Périgueux en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u> Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple : Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.</p>



Capacité à mobiliser les partenaires.
Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE
Expérience du porteur de projet. Par exemple :
Références de la structure sur des activités similaires.
Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE, des entreprises et des besoins spécifiques.
Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et de relations avec les entreprises

**Montant
FSE+ alloué**

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **29 000 €**.



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE OPERATION N°3 - « Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Graves »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération:	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>La mise en œuvre de l'OS H nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du tissu économique local.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans la continuité du protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Elle a pour but de renforcer la qualité, l'efficacité et la sécurisation des parcours, la prospection ciblée d'offres d'emploi auprès de tous les employeurs du territoire en adéquation avec les métiers recherchés par les publics cibles du PLIE en se saisissant d'un contexte porteur et en dynamisant le réseau des acteurs économiques locaux.</p>
Territoire d'intervention:	<p>Territoire d'intervention du PLIE des Graves qui couvre un territoire composé de 14 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune de Bègles, • La Communauté de communes de Montesquieu (13 communes). <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi et du lieu de réalisation des actions.</p>

Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :

Finalités :

- Renforcer la coopération avec les acteurs du développement économique notamment de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- Faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi ;
- Accroître le nombre de sorties en emploi durable des publics cibles du PLIE ;
- Activer la commande publique et privée comme levier pour l'Emploi ;
- Accroître le nombre de marchés clausés et encourager leur diversification.

Contenu :

Dans le cadre de cette opération seront mis en œuvre :

- Des démarches de médiation vers l'emploi des publics cibles du PLIE visant à travailler conjointement les compétences des personnes et les besoins de l'entreprise mises en œuvre par les chargés(e)s de relation entreprise (CRE) ;
- Des démarches de promotion de la clause sociale d'insertion auprès des données d'ordre publics et privées visant à proposer des emplois de parcours aux publics cibles du PLIE, mises en œuvre par une chargée de mission, facilitatrice clauses sociales d'insertion.

Côté employeurs

- Promouvoir les profils auprès des employeurs.
- Conseiller les employeurs sur leurs besoins en Ressources Humaines.
- Proposer des actions pertinentes de rencontre entre employeurs et publics cibles du PLIE.
- Informer les employeurs sur les leviers à l'embauche.
- Renforcer les coopérations avec les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).
- Favoriser l'articulation entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand.

Côté clause sociale

- Proposer avec la **clause sociale** des emplois de parcours temporaires comme durables aux participant(e)s du PLIE et tous publics éligibles dans la priorité 1 du Programme National 2021/2027 FSE+.
- Gérer la clause en lien avec les donneurs d'ordre, les entreprises et les structures de l'insertion par l'activité économique et les partenaires locaux de l'emploi concernés.
- Diversifier les typologies de marchés et expérimenter de nouvelles formes de clauses et promouvoir les achats responsables.

Modalités de mise en œuvre :

- Rencontres régulières en format individuel ou collectif avec les participants, les employeurs et les donneurs d'ordre en face à face ou à distance.
- Participation à l'organisation d'événements réguliers avec les employeurs du territoire.
- Participation aux instances de coordination et aux événements mis en œuvre par l'équipe d'animation et les partenaires du PLIE.
- Saisie des données dans Arche Viesion, Arche clauses et respect des procédures administratives.
- Recherche systématique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun.

Le maillage territorial attendu est le suivant :

- Un poste de chargé(e) de Relations entreprises sur la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Un poste de chargée de Relations entreprises sur Bègles,
- Un poste de chargée de mission facilitateur clauses d'insertion pour l'ensemble du territoire.

Cible de l'opération :	<ul style="list-style-type: none"> • Tous types d'acteurs économiques du territoire du PLIE et de la zone d'emploi de Bordeaux Métropole : entreprises, collectivités, associations, structures d'insertion par l'activité économique, clubs d'entreprises. • Tous donneurs d'ordre publics ou privés.
Calendrier prévisionnel	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les démarches de médiation à l'emploi sur la Communauté de Communes de Montesquieu : Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 • Pour les démarches de médiation à l'emploi sur la commune de Bègles : Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 • Pour démarches de promotion de la clause sociale d'insertion pour l'ensemble du territoire : Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et accroître le réseau d'acteurs économiques et d'entreprises, • Proposer des actions pertinentes en réponse aux besoins des publics et des employeurs, • Collecter des offres d'emploi auprès des entreprises, • Renforcer le rôle de médiation auprès des entreprises, • Rencontrer ou visiter les entreprises, • Développer une ingénierie pour diversifier et augmenter le nombre de marchés clausés, • Renforcer l'articulation avec les référents du PLIE pour l'optimisation des parcours vers l'emploi.
Modalités de suivi de l'opération :	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour 1 ETP à l'année</u></p> <p>:</p> <p><i>Pour le/la Chaque chargé(e) de relation entreprise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employeurs rencontrés ou visités en présentiel : 25 • Nombre d'offres collectées avec mise en relation : 30 • Nombre d'actions mises en œuvre (Découverte métiers, cafés recrutement, visites d'entreprises) : 5 <p><i>Pour le-la chargé(e) de mission facilitatrice clauses d'insertion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de donneurs d'ordre accompagnés : 12 • Nombre d'heures d'insertion réalisées : 25 000 heures <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <p><i>Pour le/la Chaque chargé(e) de relation entreprise, une pièce justificative parmi les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'employeurs : <ul style="list-style-type: none"> • Liste des employeurs (extraction Arche Viesion) • Emargements ou compte-rendu, notes ➤ Nombre d'offres collectées : <ul style="list-style-type: none"> • Liste des offres d'Emploi (extraction Arche Viesion) • Offres d'emploi ➤ Nombre d'actions : <ul style="list-style-type: none"> • Liste des actions • Emargements ou compte-rendu, notes

	<p><i>Pour le-la chargé(e) de mission, facilitatrice clauses d'insertion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des donneurs d'ordre accompagnés • Suivi des heures d'insertion réalisées (extrait Arche clauses tableau d'impact) • Bilan annuel
<p>Critères de sélection spécifiques à l'opération :</p>	<p>La sélection se fera sur la qualité et la pertinence de la réponse et du candidat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effet levier pour l'emploi Le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire. ➤ Prise en compte des caractéristiques du territoire Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027. Bonne connaissance des acteurs économiques du territoire et de son offre d'insertion. Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE. ➤ Expérience du porteur de projet Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. Expertise reconnue en matière de mise en relation des participants du PLIE sur l'offre d'emploi du territoire. Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et de clauses d'insertion Références de la structure sur des activités similaires. <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des Graves qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027.</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 224 000,00 €</p>



FICHE OPERATION N°3 - « MOBILISATION DES EMPLOYEURS ET DES ENTREPRISES DANS LES PARCOURS D'INSERTION »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacés de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi. Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Hauts de Garonne accompagne en file active environ 500 participants.</p>
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention du PLIE des Hauts de Garonne, en référence à son protocole d'accord.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Finalités et contenu</p> <p>Les fonctions sollicitées sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mission auprès des entreprises et lien avec les acteurs du développement économique du territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne ;2. Promotion de profils des participants du P.L.I.E. auprès des employeurs ;3. Animation et gestion des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés ;4. Appui en matière de gestion du personnel auprès des TPE de moins de 11 salariés du territoire d'intervention, afin de favoriser des offres d'emplois structurées, non discriminantes et pouvant répondre aux besoins des participants du PLIE des Hauts de Garonne.



Cofinancé par
l'Union européenne

L'ensemble de ses missions seront exercées en mobilisant les thématiques suivantes :

- **Coopérations** avec les services de développement économique des collectivités territoriales, les clubs d'entreprises, les services emplois du territoire, les chambres consulaires, les syndicats de branches et les OPCO
- Démarches de **médiation vers l'emploi** visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié, notamment par des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Démarches **d'accompagnement individualisé des entreprises** du territoire du P.L.I.E. des Hauts de Garonne, afin de favoriser le **placement des publics les plus exclus du marché du travail** ;
- **Espaces de rencontres entre employeurs et participants** ; type forum emplois, job dating, entretiens conseils, évaluation en milieu de travail, parrainage, visite d'entreprises, Rallye entreprises...

Concernant le développement plus spécifique de la clause sociale dans les marchés publics et privés :

- **Promotion des clauses sociales dans les marchés** de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics et privés :
 - **Sensibilisation, conseil et travail partenarial** auprès des donneurs d'ordre,
 - **Diagnostic** des opérations,
 - **Rédaction et inscription** des clauses sociales dans les appels d'offres,
 - **Information et accompagnement** des entreprises,
 - **Ciblage des publics** en insertion et mise en relation avec les entreprises d'accueil P.L.I.E., Mission locale et Structures de l'Insertion par l'Activité Économique,
 - **Promotion et évaluation.**
- **Actions favorisant les relations et le rapprochement entre les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur marchand** pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand ;

Les modalités de mise en œuvre :

- Mettre à la disposition du personnel affecté l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment).
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire.
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD.
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée).
- Saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VIESION mis à disposition par le P.L.I.E des Hauts de Garonne.

Cible de l'opération :

- Tout type d'employeurs (entreprises, collectivités, structures d'insertion par l'activité économique...)

Résultats et/ou réalisations attendus

Réalisations attendues

Cette opération devra être présentée en plusieurs actions.

À titre indicatif :



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Action « **Promotion de profils** » : 60 participants

Ce cadre de performance devra être justifié par la complétude du questionnaire d'entrée et de sorties DGEFP établi par le Ministère du Travail.

Action « **Détection de solutions d'insertion dans les petites entreprises** » : 50 entités économiques accompagnées

Action « **Développement des clauses sociales dans les marchés publics** » : objectif de 70 000 heures d'insertion pour 40 opérations

Les indicateurs de réalisation :

- Nombre total de participants
- Nombre de participants par genre
- Nombre de participants chômeurs de longue durée (droit national)
- Nombre de participants handicapés

Les indicateurs de résultats :

- Nombre de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation
- Nombre de participants en emploi au terme de leur participation

**Modalités de suivi de
l'opération :**

Unités de mesures annuelles

Action « **Promotion de profils** » :

- Nombre total de participants : 60 minimum
- Nombre d'événement emploi : 2

Action « **Détection de solutions d'insertion dans les petites entreprises** » :

- Nombre d'entreprises concernées : 50 entreprises

Action « **Développement des clauses sociales dans les marchés publics** » :

- Nombre d'heures d'insertions : 70 000 heures minimum
- Nombre d'opérations : 40

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

Action « **Promotion de profils** »

- Liste des participants suivis sur l'action « promotion de profils ».
- Extraction UP Vision précisant l'action de promotion de profil mis en œuvre pour chacun des participants

Action « **Détection de solutions d'insertion dans les petites entreprises** »

- Emargements des entreprises lors des démarches physiques
- Extraction d'un outil de suivi précisant les actions mises en œuvre pour chaque entreprise

Action « **Développement des clauses sociales dans les marchés publics** »

- Bilan global de l'action
- Liste des opérations faisant l'objet d'une clause sociale
- Extraction UP Clause



Cofinancé par
l'Union européenne

Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>Pour les règles d'éligibilité spécifiques des opérations, il est attendu :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un taux de cofinancement FSE+ maximum de 80% <p>Pour les critères locaux de priorisation des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire• Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple : Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage. Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. Capacité à mobiliser les partenaires. Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE• Expérience du porteur de projet. Par exemple : Références de la structure sur des activités similaires. Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 116 000 €</p>



FICHE OPERATION N°3 - « Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra débuter au plus tôt le 01/01/2023 et se terminer au plus tard le 31/12/2023.
Description et contexte de l'opération :	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Libournais s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, qui par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027 signé entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'association porteuse du PLIE.</p> <p>Le PLIE du Libournais accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s par an.</p>
Territoire d'intervention :	<p>Le territoire d'intervention est celui du PLIE du Libournais à savoir les 136 communes du « grand libournais » dont 2 communes de Dordogne. La médiation emploi peut se dérouler sur toute la Gironde et la Dordogne voire au-delà suivant les besoins des personnes accompagnées.</p> <p>Le porteur de projet pourra choisir d'intervenir sur tout ou partie du territoire de référence.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Les référent-e-s emplois auront la charge, au sein de leur structure employeur et lors de visites en entreprises, en lien avec l'équipe de coordination du PLIE et les référent-e-s de parcours, d'assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les rencontres entre des employeurs potentiels et les participants du PLIE autour d'actions spécifiques ou partenariales : visites d'entreprises, tables rondes, entretiens relais, essais en milieu de travail, Forums..., etc.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter les mises en relation des participants du PLIE sur des offres d'emploi collectées auprès des employeurs et/ou partenaires du SPE-P, ▪ Informer les participants du PLIE des opportunités du territoire : Emploi, Economie, etc. Pour ce faire, chaque participant intégré par un référent PLIE se verra également bénéficiaire de l'offre de services des Référent(e)s Emplois. <p>Les référent-e-s emplois doivent mettre en œuvre une ressource emploi au profit des participants du PLIE et pour cela ils (elles) devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer des fonctions d'animations avec les entreprises et les partenaires de l'emploi du territoire (par exemple les centres de formation) ; - collecter et diffuser des informations en lien avec l'emploi ; - favoriser la mise en relation des participant-e-s PLIE sur les offres confiées par les partenaires. <p>Leur territoire d'intervention est notamment celui de la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) et plus largement les bassins d'emplois de Gironde, Dordogne et au-delà si besoin.</p> <p>Plus-values recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation d'une véritable « ressource emploi » adaptée au public ciblé et suffisante au regard des objectifs de sorties en emploi du PLIE, ▪ Inscription du PLIE dans des modes coopératifs avec les acteurs économiques locaux et les membres du Service Public de l'Emploi et de Proximité (SPEP), afin de les amener à contribuer aux objectifs de lutte contre l'exclusion du marché du travail poursuivis par le Plan. <p>Le porteur de projet sera tenu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition du référent-e-emploi l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission, - Assurer la continuité des services même en cas d'arrêt maladie (absence de moyenne ou longue durée).
Cible de l'opération :	Les participants du PLIE du Libournais, les employeurs, centres de formation et partenaires
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Résultats quantitatifs attendus :</p> <p>Les 2 Référents Emploi seront tenus d'atteindre conjointement les objectifs suivants sur l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 contacts avec des participants PLIE par le biais : d'entretien physique individuel ou collectif, d'entretien téléphonique, courrier, courriel, SMS. - 50 offres d'emploi diffusées - A minima 10 actions mises en œuvre (visites d'entreprises, forum, opération recrutement, ateliers thématiques...) <p>Résultats qualitatifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mobiliser une véritable « ressource emploi », à partir de la mise en place de modes coopératifs avec les acteurs économiques locaux (secteur marchand, secteur public et associatif), ➢ Collecter auprès des employeurs et des partenaires des informations relatives au développement de l'emploi et de la formation à moyen et long terme,



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à la gestion des offres et suivi des emplois notamment dans le cadre de la clause d'insertion dans les marchés publics ; MRS ; ou toute action de recrutement confiée par les partenaires ➤ Assurer en lien avec les partenaires du SPE-P, la promotion des mesures d'aide à l'emploi auprès des employeurs du territoire, prioritairement au bénéfice des participants du PLIE. ➤ Participer aux animations collectives de l'emploi et de formation du territoire telles que forums, Markethon, etc. ➤ Promouvoir et respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances et non-discrimination et développement durable (uniquement le volet environnemental). ➤ Participer aux instances du PLIE.
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</p> <p>Nombre de mises en relations : 50</p> <p>Pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des mises en relation (extraction Viesion) ▪ Toute pièce permettant de justifier cette mise en relation (extraction Viesion et/ou mails...) <p>Nombre d'actions mises en œuvre : 10</p> <p>Pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des actions ▪ Feuilles d'émargement et/ou supports : (compte rendus, dossier de l'événement, ...) <p>Nombre d'offres d'emploi collectées et diffusées : 25</p> <p>Pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des offres (extraction Viesion) ▪ Offres d'emploi (extraction Viesion et/ou mails...) <p>Nombre d'entretiens physiques avec les participants : 70</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feuilles d'émargement des participants (individuel et collectif)
<p>Critère de sélection spécifiques à l'opération</p>	<p><u>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</u></p> <p><u>Critères locaux de priorisation de la sélection de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire • Prise en compte des caractéristiques du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027. ○ Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion du territoire. ○ Capacité à mobiliser les partenaires. ○ Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE. ○ Permanences à environ 15mn de trajet des participant-e-s PLIE



	<ul style="list-style-type: none">• Expérience du porteur de projet :<ul style="list-style-type: none">○ Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.○ Expertise reconnue en matière d'accompagnement renforcé des publics.○ Références de la structure sur des activités similaires <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Libournais qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027.</p>
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ proposé par le Comité de Pilotage du PLIE du Libournais au financement des projets de cette fiche opération est d'un maximum de 84 000,00 €



FICHE OPERATION N°4 - « mobilisation des structures économiques privées et publiques pour favoriser l'accès à l'emploi aux personnes en insertion du Territoire »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération :	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Libournais s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, qui par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027 signé entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'association porteuse du PLIE.</p> <p>Le PLIE du Libournais accompagne en file active 500 à 600 participant-e-s par an.</p>
Territoire d'intervention :	<p>Le territoire d'intervention est celui du PLIE du Libournais à savoir les 136 communes du « grand libournais » dont 2 communes de Dordogne. La relation employeurs peut se dérouler sur toute la Gironde et la Dordogne voire au-delà suivant les besoins des personnes accompagnées</p> <p>Le porteur de projet pourra choisir d'intervenir sur tout ou partie du territoire de référence.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Cette opération a pour objet de mettre en place des actions permettant de favoriser l'insertion professionnelle des publics prioritaires du PLIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Impliquer les entreprises et les collectivités dans l'insertion par le développement des achats socialement responsables</u>

Le projet doit prévoir : la promotion et la sensibilisation, le conseil et le travail partenarial avec les donneurs d'ordre, le diagnostic des opérations, la rédaction et l'inscription des clauses sociales et des achats socialement responsables dans les appels d'offres.

L'information et l'accompagnement des entreprises, le ciblage des publics en insertion et la mise en relation avec les entreprises adjudicataires, la coordination de l'accompagnement dans l'emploi ; l'évaluation et le contrôle de l'exécution des clauses sociales.

L'opération devra également permettre le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique, structures d'insertion de personnes handicapées, et les employeurs du secteur privé et public pour faciliter le retour des participants dans l'emploi. Cependant ce rapprochement devra respecter le cadre juridique de liberté de choix des modalités d'exécution définies dans le code des marchés publics pour les opérations portant des clauses sociales.

L'opération devra garantir un accès équitable aux heures de travail de tous les publics relevant des Clauses Sociales définies avec les donneurs d'ordre. Elle devra également permettre l'information régulière de tous les acteurs du parcours d'insertion (Membres du SPEL, SIAE) du territoire d'intervention.

- **DENICHER LES EMPLOIS DORMANTS ET INVISIBLES EN LIBOURNAIS**

L'opération est double et consiste à repérer, de contacter les gérant-es des employeurs publics et privés du territoire. Concernant les employeurs publics et privés, le PLIE assurera une mission d'identification des besoins d'emplois qui s'adressent au PLIE ou sont dans son réseau et après analyse de flécher ces demandes d'emploi vers les accompagnateur-trices et référentes emploi du PLIE ou des structures partenaires de l'emploi (Pole-Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PETR, centre de formation, etc.). Un focus particulier sera mis sur avec une priorité sur les moins de 10 salariés installés sur le territoire du grand libournais afin de les conseiller et de les accompagner dans toutes les phases de la création d'un nouvel emploi, du recrutement et de l'intégration et la gestion d'un futur salarié. Cette action répond à une attente du protocole du PLIE d'aller vers les futurs employeurs afin de les accompagner dans leurs besoins de recrutement en adéquation avec les caractéristiques des publics demandeurs d'emploi locaux. En effet, face aux enjeux auxquels doivent faire face les TPE pour être sécurisées dans leur création d'emplois locaux en termes de gestion de leurs ressources humaines, il s'agit bien de travailler sur une approche particulière d'inclusion de publics éloignés de l'emploi.

L'action se décomposera en différentes phases :

- Une collecte et une analyse des offres d'emploi / contact direct des entreprises au PLIE afin de vérifier l'adéquation de ces demandes avec les publics prioritaires du Libournais, de traiter ces demandes, et d'orienter le cas échéant vers les différents partenaires du PLIE.
- Une mise en relation avec les entreprises en direct ou via un réseau de partenaires (collectivités, chambres consulaires, clubs d'entreprises, entreprises déjà appuyées par le PLIE, référent-e-s emploi du PLIE, etc) ou en direct via les actions de communications déployées pour faire connaître la capacité du PLIE à mobiliser les employeurs sur des parcours d'insertion et d'inclusion (par exemple petits-déjeuners RH)
- o Un appui RH aux employeurs (concourir au recrutement ou au développement de compétences par la réalisation d'un diagnostic « emploi »)
- o La mise en place d'actions permettant de traduire « le besoin RH » en emploi - Recrutement : fiche de poste, diffusion des offres, préparation à l'entretien d'embauche, appui à la mise en place d'un jury de recrutement infos sur les aides à l'embauche et les différents types de contrats, intégration du salarié, obligations légales, formation, management RH
- La participation à des actions collectives sur la thématique RH sur le territoire

Cible de l'opération :

Sont ciblés :



Cofinancé par
l'Union européenne

	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises et leurs collectifs (clubs, chambres consulaires, etc) • Les partenaires de l'emploi • Les collectivités territoriales et services dédiés de l'Etat • Tout acteur à même de favoriser un développement de l'insertion
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Mise en œuvre de 2 postes (le porteur peut répondre à l'un ou aux deux postes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les employeurs publics et privés dans l'insertion et favoriser le développement des achats socialement responsables en Libournais - Dénicher les emplois dormants et invisibles en libournais - <u>Impliquer les employeurs publics et privés dans l'insertion et favoriser le développement des achats socialement responsables en Libournais</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir la Clause Sociale auprès des 136 communes du PLIE des 5 EPCI Girondins limitrophes ○ Mettre en œuvre des Clauses Sociales auprès de 10 donneurs d'ordre minimum (de statut public ou privé), ○ Coordonner et contrôler l'exécution des Clauses Sociales réalisées par 80 employeurs (entreprises attributaires, sous-traitants, SIAE). Chaque employeur pouvant être comptabilisé à plusieurs reprises s'il exécute des clauses sur plusieurs marchés, ○ Faire la promotion des postes "clausés" sur le territoire au travers de visites de chantiers, la participation à des événements et rencontres avec l'outil du PLIE, la Boite Aux Métiers : 3 visites prévues en 2023 ○ Animation d'une « commission clauses et achats responsables » en libournais - <u>DENICHERS LES EMPLOIS DORMANTS ET INVISIBLES EN LIBOURNAIS</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ 30 offres d'emplois collectées auprès d'employeurs des bassins d'emplois pouvant intéresser les publics prioritaires du PLIE ○ 15 projets d'emplois locaux identifiés avec les TPE locales de moins de 10 salarié-e-s
Modalités de suivi de l'opération :	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</u></p> <p><i>Pour le développement des achats socialement responsables :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures de clauses : 25 000 heures - Volumétrie d'achats responsables : 5 marchés développés. - Nombre de collectivités et d'entreprises impliquées dans les clauses : 7 <p><i>Pour la détection des emplois dormants et invisibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'offres d'emploi collectées : 30 - Nombre d'entreprises accompagnées dans leurs projets de recrutement : 25 - Nombre d'actions mises en œuvre pour les TPE : 15 <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation de l'opération</p>



Pour le développement des achats socialement responsables :

- Bilan de l'action

Nombre d'heures de clauses :

- Extractions ABC clause : tableau d'impact
- Liste des chantiers suivis et volumétrie
- Acte d'engagement ou CCAP ou règlement de consultation ou conventions ou échanges mail courrier

Pour la détection des emplois dormants et invisibles :

Nombre d'entreprises accompagnées dans leurs projets de recrutement :

- Tableau récapitulatif des entreprises contactées et/ou mobilisées
- Emargements des entreprises et/ou échanges de mails / courriers

Nombre d'offres d'emploi collectées :

- Liste des offres (extraction Viesion)
- Offres d'emploi (extraction Viesion et/ou mails...)

Nombre d'actions mises en œuvre pour les TPE :

Extraction d'un outil de suivi précisant les actions mises en œuvre pour les entreprises de 10 salarié-e-s et moins

**Critère de sélection
spécifiques à
l'opération**

Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :

Critères locaux de priorisation de la sélection de l'opération :

- Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire
- Prise en compte des caractéristiques du territoire :
 - Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027.
 - Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion du territoire.
 - Capacité à mobiliser les partenaires du monde de l'entreprise, particulièrement les TPE
 - Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE.
 - Périmètre.
- Expérience du porteur de projet :
 - Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
 - Expertise reconnue en matière d'accompagnement renforcé des publics.
 - Références de la structure sur des activités similaires

La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Libournais qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE du Libournais 2022/2027. Le porteur de projet peut répondre à la totalité ou à une partie de l'action.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

**Montant FSE+
alloué**

Le montant FSE+ alloué au financement de cette opération par le comité de pilotage du PLIE du Libournais est au maximum de : **72 000** euros de FSE+.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



FICHE OPERATION N° 3 – « Mobilisation des employeurs et de la RSE du PLIE Portes du Sud – Clauses d’Insertion »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H:	<i>« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d’exécution :	L’opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l’opération :	<p>Au regard du protocole d’accord 2022 - 2027</p> <p><u>La relation avec les entreprises du territoire :</u></p> <p>Une politique d’insertion ne peut se faire indépendamment d’une mobilisation du secteur économique. L’accompagnement des entreprises dans leur implantation et dans l’évolution de leur activité est nécessaire pour identifier et anticiper les besoins en recrutement. Il est aussi nécessaire d’impliquer les entreprises et autres employeurs dans les actions auprès des demandeurs d’emploi, pour rendre attractifs leur activité et leurs métiers.</p> <p>Ce lien vise la mobilisation et la fidélisation des entreprises dans une perspective de placement à l’emploi des participants.</p> <p>Plus globalement, ce lien doit permettre d’une part d’anticiper les besoins de recrutement des acteurs économiques du territoire. Il s’agit notamment, en collaboration étroite avec l’équipe de référents de parcours, de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer, mobiliser et fidéliser le réseau des entreprises et des employeurs notamment dans l’intégration de publics éloignés de l’emploi,- Travailler sur les secteurs porteurs d’emploi et en favorisant le rapprochement entre les employeurs et le public prioritaire,- Contribuer aux sorties en emploi et en formation qualifiante du public accompagné,- Développer une prospection ciblée concertée avec les communes adhérentes et les partenaires institutionnels,- Mutualiser les moyens et les actions dédiés en direction des acteurs économiques avec les partenaires emploi et insertion du territoire.



Cofinancé par
l’Union européenne

	<p><u>Promotion de la clause sociale d'insertion :</u></p> <p>Le PLIE accompagne les donneurs d'ordre et les entreprises pour favoriser l'embauche des personnes en insertion dans le respect de la clause sociale.</p> <p>En renforçant la mobilisation des partenaires et donneurs d'ordre concernés par la clause d'insertion le PLIE participe à la création d'une dynamique vertueuse d'achat responsable. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer la promotion des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés sur le territoire d'intervention du PLIE, - De s'appuyer sur les partenaires institutionnels, les bailleurs sociaux et les entreprises pour créer des passerelles entre les habitants et les opportunités d'emplois de la clause. - De mobiliser les entreprises et les employeurs dans l'intégration de publics éloignés de l'emploi, - De mobiliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour repérer et favoriser l'accès des publics les plus en difficulté, <p>En Gironde, les 7 PLIE collaborent étroitement, notamment avec le Conseil Départemental et Bordeaux Métropole, pour favoriser la dynamique des parcours sur les territoires et éviter les ruptures de parcours.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Communes de Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bordeaux métropole compte tenu des objectifs de l'action.</p> <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>L'opération consistera à :</p> <p><u>Dans le cadre de la relation entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des projets de recrutements par une prospection ciblée au regard des projets professionnels des participants, en mobilisant des outils de mise en situation professionnelle (PMSMP, stage, contrat...) • Développer des partenariats avec les employeurs et tous les acteurs favorisant le rapprochement entre la demande d'emplois et l'offres, • Adapter les actions d'appui aux recrutements aux employeurs (y compris l'aide dans l'organisation de forums), • Valoriser auprès des employeurs les profils de participants, • Capitaliser des expériences réussies avec les employeurs auprès de nouvelles entreprises, • Promouvoir auprès des participants des métiers ou filières, afin d'améliorer leur attractivité, • Mettre en place des démarches de médiation en emploi (auprès des employeurs) visant à sécuriser les intégrations et le maintien en entreprises des personnes éloignées de l'emploi, • Promouvoir la dimension « inclusion » dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences auprès des employeurs et des acteurs. <p><u>Dans le cadre de la clause sociale d'insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la clause pour le compte de donneurs d'ordres (Bailleurs sociaux, Bordeaux Métropole, Région, communes...). • Assurer la promotion de la Clause auprès des établissements publics et privés soumis au marché public, déterminer les heures concernées et d'assurer un soutien auprès des entreprises adjudicataires concernant les profils de postes sur les nombres d'heures d'insertion à réaliser dans le marché. • Établir avec les entreprises attributaires les modalités d'exécution des heures de travail à réaliser en établissant un partenariat avec les SIAE, les GEIQ, les entreprises de travail temporaires, • Contribuer à l'ingénierie de formation,



	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le reporting des heures sur le logiciel ABC clause et produire les tableaux de bord des heures et des bilans qualitatifs pour mesurer l'impact de la mise en œuvre de la clause, Assurer la promotion de la clause d'insertion sociale pour que ce levier favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignés.
Cible de l'opération :	Entreprises, partenaires, donneurs d'ordres, ...
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Au-delà des unités de mesures attendues dans les modalités de suivi, l'opération permettra :</p> <p><u>Dans le cadre de la relation entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De collecter des offres des entreprises du territoire, De communiquer auprès des entreprises sur l'offre de services du Pôle entreprises du PLIE, De contribuer avec les entreprises à la mise en relation, à l'intégration et au maintien dans l'emploi. <p><u>Dans le cadre de la clause sociale d'insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De consolider les heures réalisées dans le cadre de la clause sociale d'insertion, De communiquer sur l'offre de services du PLIE auprès des donneurs d'ordres, maîtres d'ouvrages...
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <p>Pour les 2 ans</p> <p><u>Dans le cadre de la relation entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises et/ou partenaires visités ou rencontrés (à minima 100) Nombre d'événements et ateliers Pôle entreprise (à minima 25) <p><u>Dans le cadre de la clause sociale d'insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de chantiers suivis (à minima 25) Nombre de conventions de partenariat actives avec les partenaires (à minima 8) <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><u>Dans le cadre de la relation entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Feuilles d'émargements Bilan annuel des réalisations qualitatives et quantitatives de l'opération <p><u>Dans le cadre de la clause sociale d'insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Bilan de l'action Liste des chantiers suivis Extractions ABC clause : tableau d'impact Conventions de partenariat actives avec les partenaires



<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE Portes du Sud en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 35 000 €</p>





FICHE OPERATION N°3 - Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Sources

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra débuter au plus tôt le 01 janvier 2022 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Face au risque d'exclusion durable du secteur économique d'une partie de la population, la commune de Pessac, la Communauté des Communes de Jalle eau bourde, représentant 87 170 habitants, sont engagées dans le cadre du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi dénommé P.L.I.E. des Sources sur la période 2022-2027.</p> <p>En 2021, le nombre des demandeurs d'emploi est de : 6266 (6179 en 2019) +1.3% sont demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 3717 de catégorie A (3743 en 2019) -0.6%</p> <p>3254 (52%) demandeurs d'emploi sont des femmes (contre 3234 en 2019) +0.6% 3012 (48%) sont des hommes (contre 2945 en 2019) +2% 1902 perçoivent le RSA (soumis aux droits et devoirs)</p> <p>Les DETLD (+ de 24 mois) représentent 52% des demandeurs d'emploi longue durée et 25% de l'ensemble des demandeurs d'emploi</p> <p>Le PLIE des sources se mobilise pleinement dans ce contexte pour venir en aide à des publics fragilisés. L'accompagnement prendra en compte les difficultés inhérentes à la crise sanitaire sur les personnes. Il proposera un accompagnement renforcé qui prendra en compte les effets psychologiques de cette crise. Les référents auront une attention particulière sur les effets de la crise sanitaire sur les participants dans l'accompagnement.</p> <p>Malgré ces éléments positifs, des situations existantes de fragilité persistes. Le PLIE des sources se mobilise pleinement dans ce contexte pour venir en aide à des publics fragilisés comme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les demandeurs d'emploi longue et très longue durée• Les plus de 50 ans <p>De même le PLIE prend en compte dans son intervention sur :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • L'allongement de la durée des parcours dans le PLIE du fait de la fragilisation des publics, • La complexification du profil des participants (multiplicité de freins périphériques à l'emploi) • L'appui renforcée aux entreprises dans leur difficulté de recrutement <p>Le renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Le territoire d'intervention est celui du PLIE des Sources, prioritairement Pessac, Cestas, Canéjan et Bordeaux Métropole compte tenu des objectifs de l'action.</p> <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi et du lieu de réalisation des actions.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>L'opération doit consister à :</p> <p><u>Sur le volet relation entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les démarches de médiation vers l'emploi entre les besoins de l'entreprise et les demandeurs d'emploi <ul style="list-style-type: none"> ○ En proposant le candidat le plus adapté aux attentes de l'entreprise ○ En apportant un appui dans le recrutement auprès de l'entreprise • Articuler l'intervention du PLIE sur la relation entreprise <ul style="list-style-type: none"> ○ En travaillant sur le marché caché. ○ En Renforçant les coopérations avec les acteurs économiques du territoire • Accompagner la responsabilité sociale des entreprises <p>Pour cela la relation avec les entreprises devra organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la prospection ciblée en entreprises, • Des PMSMP, • Des propositions de contrats adaptés aux employeurs, • De la captation d'offres, • De la Médiation auprès de l'entreprise <p><u>Sur le volet clause d'insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'accompagner et de soutenir les donneurs d'ordre, les entreprises dans le cadre du code des marchés publics et l'ordonnance de 2015 en identifiant les modalités d'exécution qui soient favorables à chacun : entreprises, donneurs d'ordres, salariés réalisant les heures d'insertion, • De promouvoir l'utilisation de la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle <p>Cela consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention avec les donneurs d'ordre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Travail sur des marchés avec les équipes qui rédigent les marchés et les accompagner sur les modalités juridiques applicables ○ Suivi de la bonne réalisation des heures d'insertion et Reporting au donneur d'ordre • Intervention avec tous les partenaires. <ul style="list-style-type: none"> ○ Information des prescripteurs, ○ Vérification de l'éligibilité des candidats ○ Mise en relation de l'offre auprès des Structures d'insertion par l'Activité Economique et les entreprises • Intervention avec les entreprises



FICHE OPERATION N° 3

Clauses Insertion et Relation Entreprises

<p>Priorité 1 :</p>	<p>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</p>
<p>OS H :</p>	<p>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</p>
<p>Période d'exécution :</p>	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023</p>
<p>Description et contexte de l'opération :</p>	<p>Au regard du PON : Priorité 1 : « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » - OS H « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi, - Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle, • en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes, • en activant si nécessaire l'offre de formation.

	<p>Au regard du Protocole d'Accord : Axe d'intervention La Relation Entreprise et Les Clauses d'insertion</p> <p>Il s'agit des actions de médiation à l'emploi dont l'objectif est de rapprocher l'offre et la demande d'emploi par une intervention auprès des participants et/ou des employeurs (entreprises, regroupements, ...). Ces actions peuvent-être réalisées en amont de l'accès à l'emploi ou dans les phases de consolidation du participant dans l'emploi.</p> <p>Les Clauses d'insertion visent à faciliter les relations entre les donneurs d'ordres, les entreprises, les prescripteurs et les publics (notamment les participants PLIE) dans la mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion dans le cadre des marchés (publics ou privés) dont le suivi, notamment technique et administratif est confié au PLIE. L'action à destination des entreprises combinent trois entrées :</p> <p>Plus largement, l'intervention du chargé de relation entreprises et du facilitateur de clauses d'insertion s'inscrit dans les démarches de Responsabilité Sociale et Environnementale des donneurs d'ordres et des entreprises.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Le territoire d'intervention sera celui de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communauté d'agglomération Bergeracoise - La communauté de communes Portes Sud Périgord - La communauté de communes Bastides Dordogne Périgord <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>Finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le retour à l'emploi des publics éloignés du monde du travail via des étapes de parcours avec des contrats adaptés (SIAE, contrats aidés, clauses sociales...) ou classiques (CDD, CDI, contrats de professionnalisation) - Aider les entreprises soumissionnaires à des marchés publics clausés du territoire, à découvrir des profils de demandeurs d'emplois en capacité de les incorporer en développant le travail de partenariat auprès des différents acteurs du SPEL (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental) - Aider les structures d'insertion (SIAE) et partenaires associés type agences d'emplois conventionnés (A.E) à la fois, pour détecter des profils de demandeurs d'emplois, mais également pour créer des périodes d'activités en emploi au sein d'entreprises. <p>L'objectif de l'opération est de favoriser le recrutement des employeurs, entreprises, collectivités territoriales du territoire au bénéfice des publics cibles du PLIE, de développer des relations partenariales avec les employeurs et les acteurs favorisant le rapprochement entre la demande d'emploi et l'offre. Afin d'accélérer et d'optimiser l'accès à l'emploi des participants PLIE, le lien avec le monde économique est indispensable.</p> <p>La connaissance des besoins du territoire, des besoins spécifiques des employeurs, la mise en place d'un réseau partenarial en cohérence avec les besoins des publics accompagnés par le PLIE sont des atouts majeurs pour favoriser les objectifs d'insertion durable du PLIE.</p>

Cette opération doit :

- Etre un amortisseur social face à la crise sociale et économique du territoire
- Créer des opportunités de travail pour les publics bénéficiaires demandeurs d'emplois auprès notamment des entreprises du secteur marchand.
- Augmenter l'employabilité en leur permettant de réaliser plusieurs missions de travail qui permettront de leur faire acquérir de l'expérience et des compétences complémentaires.
- Négocier les conditions d'accès à la formation via des outils de droit commun, mobiliser des fonds spécifiques (CPF...) et ce par l'intermédiaire de nos partenaires d'insertion (SIAE / AE) qui réalisent au quotidien l'accompagnement social des dits publics avec l'appui des partenaires du SPEL
- Soit en signant un contrat de professionnalisation pour créer une alternance entre des heures de travail effectives et des heures de formation.

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Pour ce faire, il est attendu du chargé (e) de relations employeurs de participer et mettre en œuvre toutes démarches, actions, interventions nécessaires permettant la réalisation des objectifs comme :

- Constituer et mobiliser un réseau d'employeurs, d'entreprises, de collectivités territoriales partenaires du PLIE susceptibles d'intervenir dans les phases de construction de parcours (information/découverte de métiers, visites d'entreprises, validation de projet, entretien conseil/simulation d'entretien d'embauche, action de parrainage et chantiers clausés...);
- Développer des actions/interventions d'accès à l'emploi (recrutement, d'intégration dans l'emploi et maintien dans l'emploi), mobilisation dans le cadre de leur politique de RSE ;
- Inciter la mise en œuvre d'actions de médiation à l'emploi visant à sécuriser les intégrations et le maintien en entreprises des personnes éloignées de l'emploi : prospection ciblée, information et appui à la mise en œuvre des mesures pour l'emploi (outils pôle emploi ...), stage.

Obligations du chargé (e) de relations employeurs :

- Participer à des manifestations, forums, réunions des clubs d'entreprises, réunions de chantiers..
- Travailler en étroite collaboration avec les accompagnateurs emploi PLIE et le facilitateur des Clauses Sociales permettant le sourcing des candidats et la détection de marchés clausés
- Mener des entretiens (individuels, tripartites ...) afin de rencontrer les candidats (participants PLIE ou autre personne) pour participer à la sélection et au suivi de la candidature auprès de l'employeur
- Prendre en compte des spécificités du public bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH..), du public en situation de handicap, de monoparentalité et du public habitant en zones prioritaires.

En parallèle, il est attendu du Facilitateur de Clauses Sociales :

Analyse des potentialités du territoire en matière de commande publique

- Travail de détection de chantiers permettant d'incorporer le dispositif Clauses Sociales. Avec les services de commande publique et les services de la CAB, de la Ville de Bergerac et des autres EPCI concernés, recherche de chantiers possiblement « clausables »
- Etude de faisabilité, recueil d'éléments techniques permettant de vérifier l'opportunité de clausurer ou non certaines opérations : Article L2112-2/ Article L2112-4/ Article L2113-12/ Article L2113-14/ Article R2113-7/ notamment des marchés condition d'exécution ou marchés réservés.
- Travail de concert avec les élus en charge de l'emploi et de l'insertion, des travaux, ainsi que les responsables des cellules marchés publiques et les techniciens concernés des services. Liens opérationnels avec Architecte (Bureau d'études).
- Aide au calcul des heures / aide à la définition du modèle de rédaction / choix du type de clauses.

Détection de profils éligibles auprès des partenaires institutionnels du SPEL

Pôle Emploi, le Conseil Départemental pour les BRSA, les référents de parcours PLIE, la Mission Locale (public moins de 26 ans ayant droit), Cap Emploi (travailleurs handicapés), SIAE (structure insertion par l'activité économique)

- Réunion régulières auprès des prescripteurs pour alimenter la base de données / CV Thèque en profils pour les opérations en cours et à venir
- Recrutement, sourcing de profils, entretiens collectifs et/ou individuels de publics possiblement éligibles avant positionnement en mission d'insertion
- Orientation des publics vers les différents opérateurs d'insertion en fonction de leurs difficultés sociales et/ou professionnelles (employabilité) : orientation en fonction également de la diversité d'acteurs présents sur le territoire pour un accompagnement adaptés (ACI/AI/ETI/GEIQ/AE)

Liens, interface avec les entreprises attributaires et les SIAE

- Prise de contact lors des réunions de chantiers et/ou par téléphone/mail avec les entreprises attributaires pour définition des modalités de prise de poste et conditions d'exercice sur le chantier ainsi que sélection du mode opératoire de réalisation
- Si difficulté rencontrée, assistance auprès des publics positionnés et des entreprises avec les opérateurs d'insertion désignés pour la partie contractuelle de mise à disposition
- Idem avec les SIAE, détection de profils éligibles par leur intermédiaire, envoi de cv de publics éligibles validés par le Facilitateur
- Recueil de fiches de suivis (heures de travail réalisées) auprès des opérateurs d'insertion
- Bilans réguliers avec les entreprises et les SIAE afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs contractuels en termes d'heures d'insertion correspondantes aux pièces de marchés.

Bilans par opération pour les maîtres d'ouvrages

Via le logiciel ABC Clause, extraction de données pour vérifier l'atteinte des objectifs contractuels prévus dans les pièces de marché

Nombre d'heure réalisées / typologie de publics positionnés / analyse qualitative et quantitative

	<p>Le Facilitateur et le chargé de relations avec les entreprises devront également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux rencontres organisées dans le cadre du PLIE : coordination du PLIE, réunions thématiques ou groupes de travail spécifiques, - Développer les relations avec le réseau des partenaires de terrain (Pole Emploi, Conseil Départemental...) et des partenariats économiques, - Saisir de façon régulière sur UP VieSION : les suivis, les contacts avec les partenaires/entreprises, les offres, les mises en relation...,
<p>Cible de l'opération :</p>	<p>Acteurs de l'insertion au sens large (partenaires institutionnels, opérateurs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises, donneurs d'ordre ...)</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} Janvier 2022 et le 31 décembre 2023</p>
<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<p>Les réalisations attendues :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Développer et entretenir un réseau d'employeurs, d'entreprises, de collectivités territoriales partenaires. 2/ Prospector des recruteurs afin de les aider à surmonter leurs difficultés de recrutement : - Explorer le marché caché et capter des offres d'emploi. - Mettre en place/participer à des actions collectives de type forum pour l'emploi, visites d'entreprises, réseaux d'entreprises..., 3/ Assurer une veille sur le marché de l'emploi auprès des accompagnateurs emploi : apporter un soutien à la recherche d'emploi, aide au repérage des besoins du public et les traduire pour définir une stratégie de prospect adaptée à leurs besoins. 4/ Favoriser le maintien dans l'emploi, en lien avec l'employeur : Dans la perspective d'un lien renforcé avec le monde économique, cette opération a aussi comme objectif d'appuyer les recruteurs en effectuant un suivi emploi durant les 6 premiers mois du contrat. 5/ Atteinte des objectifs contractuels prévus dans les pièces de marché et validés avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (heures attendues/ heures réalisées) dans le cadre des clauses sociales. La réalisation des clauses sociales se mesure en fonction du nombre d'heures prévues et d'heures réalisées
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération à l'année :</p> <p>Pour la relation entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises partenaires : 100/an (information des mesures pour l'emploi, accompagnement au recrutement, suivi en emploi) - Nombre de mises en relations : 90 - Nombre d'actions mises en œuvre (visites d'entreprises, forum, opération recrutement, ateliers thématiques...) : à minima 3 / an.

Pour les clauses d'insertion :

- Nombre d'heures Chantier Clausés réalisées : 13 000 h par an
- Nombre de donneurs d'ordres : 8

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation

Pour la relation entreprise :

- Nombre d'entreprises partenaires
 - Liste des entreprises partenaires
 - Feuilles d'émargement et/ou supports : Offres d'emploi (extraction Up Viesion et/ou mails...)
- Nombre de mises en relations :
 - Liste des mises en relation (extraction Up Viesion)
 - Toute pièce permettant de justifier cette mise en relation (extraction Up Viesion et/ou mails...)
- Nombre d'actions mis en œuvre :
 - Liste des actions
 - Feuilles d'émargement et/ou supports : (compte rendus, dossier de l'évènement, ...)

Pour la Clause d'Insertion :

- Bilan de l'action
- Tableau de bord des heures de Clauses d'insertions réalisées par les entreprises : Extractions ABC Clause
- Acte d'engagement ou CCAP ou règlement de consultation ou conventions ou échanges mail courrier

**Critères de sélections
spécifiques à
l'opération**

Critères locaux de priorisation de la sélection de l'opération :

Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire

Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :

- Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage
- Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.
- Capacité à mobiliser les partenaires.
- Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE

Expérience du porteur de projet. Par exemple :

- Références de la structure sur des activités similaires.
- Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
- Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion

Montant FSE alloué

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **144 800 €**

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner et conseiller les entreprises dans la mise en œuvre de leurs obligations d'insertion ○ Présentation de l'offre des Structures d'insertion par l'Activité Economique aux entreprises ○ Assurer le lien avec le donneur d'ordre
Cible de l'opération :	<p>Cette opération se fera en direction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs économiques du territoire • Les structures de l'insertion par l'activité économique • Les entreprises du territoire • Les donneurs d'ordre • Les entreprises attributaires <p>Par ailleurs des partenariats seront mis en œuvre avec les partenaires économiques du territoire (CCI, clubs d'entreprise, missions de développement économique des collectivités concernées...)</p>
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et accroître le réseau d'acteurs économiques et d'entreprises. • Collecter des offres d'emploi auprès des entreprises. • Favoriser la mise à l'emploi des participants • Renforcer le rôle de médiation auprès des entreprises. • Développer des actions (Zoom métier, Action collective, Opération recrutement...) • Rencontrer ou visiter les entreprises. • Gérer les heures clausées dans le cadre des marchés publics sur le plan opérationnel et administratif. • Suivre les chantiers dans le cadre de la clause d'insertion.
Modalités de suivi de l'opération :	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération pour 1 ETP à l'année :</u></p> <p><i>Pour la relation entreprise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employeurs rencontrés ou visités en présentiel : 25 • Nombre d'offres avec mise en relation : 30 • Nombre d'action mis en œuvre (Zoom métier et/ou Action collective et/ou Opération recrutement et/ou visites d'entreprise et/ou ect...: 5 <p><i>Pour la clause d'insertion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de donneurs d'ordre accompagnés : 12 • Nombre d'heures d'insertion réalisées : 30 000 heures <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <p><i>Pour le/la Chaque chargé(e) de relation entreprise, une pièce justificative parmi les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employeurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des employeurs (extraction arche) ○ Emargements ou Compte-rendu, notes - Nombre d'offres collectées <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des offres (extraction arche) ○ Offres d'emploi - Nombre d'actions <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des actions



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Emargements ou Compte-rendu, notes, <p><i>Pour la clause d'insertion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des donneurs d'ordre accompagnés • Suivi des heures d'insertion réalisées (extrait Arche clauses tableau d'impact) • Bilan annuel
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>La sélection se fera sur la qualité et la pertinence de la réponse et du candidat sur :</p> <p>Effet levier pour l'emploi : Le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. Capacité à mobiliser les partenaires. Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet : Références de la structure sur des activités similaires. Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p> <p>Conditions de financement de l'opération : Des cofinancements à minima à hauteur de 10 % devront apparaître dans le budget annexé à la demande de concours.</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 123 000 €</p>

